



DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS DE JUIN 2024

Un enfant arrêté en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} avril 2024 indique qu'au mois de mars 2024, Sadoke Toyi, âgé de 16 ans, originaire de la colline Butarangira, commune Gisuru, province Ruyigi a été arrêté et conduit dans la prison pour les mineurs situés à Rutimbura, commune et province Ruyigi. Selon des sources sur place, Sadoke Toyi a été recruté par François Tuhabonye pour lui trouver du travail en Tanzanie. Ils sont partis au mois de septembre 2023 et le mineur a été embauché par un Tanzanien appelé Juma vivant à Kibondo. Selon les conventions, l'enfant allait garder 25 vaches et allait recevoir 300.000 shillings à la fin de l'année. Mais aussi, le patron allait lui donner 50.000 shillings chaque fois après 2 mois. Depuis le mois de septembre 2023 jusqu'au mois de mars 2024, le patron n'a pas honoré ses engagements. C'est ainsi que la victime a décidé de retourner au Burundi tout en volant la moto de son patron mais sur le chemin de retour, il a été arrêté par la police burundaise et cette dernière a remis la moto à leurs collègues tanzaniens. Sadoke Toyi a été conduit dans la prison pour les mineurs situés à Rutimbura, commune et province Ruyigi. La police burundaise n'a pas mené des enquêtes afin que le mineur soit rétabli dans ses droits.

Une personne arrêtée en commune et province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 avril 2024 indique qu'en date du 26 mars 2024, Jonathan Minyurano, technicien à l'hôpital Rutana, dans le service écographie et imagerie, a été arrêté par Daniel Ndayisenga, responsable du SNR, en province Rutana, en collaboration avec Dr Colin Kaze, médecin directeur de cet hôpital.

Selon des sources sur place, il est accusé d'avoir emmené la clé du service écographie, plus tard. Le responsable du SNR avait une femme en train de saigner, le médecin directeur de cet hôpital a appelé Jonathan Minyurano et ce dernier a dit qu'il est déjà rentré et au retour, le responsable du SNR, l'a arrêté en l'accusant de ne pas venir à temps pour ouvrir le service. Selon les mêmes sources, Jonathan Minyurano a été libéré en date du 15 avril 2024.

Une journaliste arrêtée en commune et province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 avril 2024 indique qu'en date du 13 avril 2024, au quartier Shikiro, commune et province Ngozi, Sandra Muhoza, correspondante du journal en ligne la Nova, mère de 3 enfants a été arrêtée par le prénommé Godefroid, responsable du SNR en province Ngozi.

Selon des sources sur place, la victime a été invitée par Marc Manirakiza, commerçant de Ngozi pour un reportage sur l'agriculture moderne. Selon les mêmes sources, elle a été d'abord détenue au bureau du SNR à Ngozi et conduite le lendemain à Bujumbura puis transférer à la prison centrale de Mpimba.

Quarante-quatre personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 16 mai 2024, vers 8heures, sur la colline et zone kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba, 44 jeunes dont 41 garçons et 3 filles dont Mugishawimana Jackson, Nizerimana Japhet, Nindabire Innocent, Irankunda Innocent, Iteriteka Aimable, Nduwimana Salimini ont été arrêtés par la police du commissariat de Nyanza lac en collaboration avec les imbonerakure de la zone de kabonga. Selon un témoin oculaire, ils ont été arrêtés en provenance de Kigoma à leur descente du bateau et ont été accusés d'être des rebelles. Les quarante et un garçons pratiquaient le métier de pêche à kigoma mais suite à la mesure du gouvernement Tanzanien à travers le ministère ayant la pêche dans ses attributions de fermer temporairement le lac Tanganyika, ces jeunes burundais ont pris décision de rentrer et passer le chômage de 3 mois dans leurs familles respectives et que les 3 filles venaient du village de Kigoma où elles passaient quelques jours pour saluer les membres de leurs familles. Ils sont détenus au cachot du commissariat de police de Nyanza lac.

Trois personnes fouillées et arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 18 mai 2024, au quartier Bukeye, au chef-lieu de la commune Nyanza-Lac, province Makamba, Firmin Nzeyimana, enseignant au lycée communal Nyanza-Lac, Thierry Munezero et Oscar Niyukuri, employé de la COOPEC Nyanza-Lac ont été arrêtés par Liévin Macumi, responsable du SNR en province Makamba et Melchior, commissaire provincial après des fouilles perquisitions à leurs domiciles. Selon des témoins oculaires, leur interpellation a été effectuée alors qu'aucun objet compromettant n'a été retrouvé et saisi dans leurs domiciles. Les mêmes témoins ajoutent que ces victimes ont été menottés bras et jambes puis conduites vers le cachot du SNR de Makamba avant d'être amenés au cachot du commissariat de Makamba. Firmin Nzeyimana fût responsable communal du parti MSD en commune Nyanza-Lac avant sa radiation sur la liste des partis politiques par le ministère de l'intérieur.

Un journaliste arrêté en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mai 2024 indique qu'en date du 2 mai 2024, au quartier Ruvumera, zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Ahmadi Radjabu, journaliste technicien, photographe expert d'images dans l'agence de communication Akeza Net a été arrêté par des policiers du poste de police de chez Ndadaye. Selon ses collègues, Ahmadi exerçait son métier journalistique de collecte des informations pour son médium quand le

marché de Ruvumera a pris feu. Comme ce n'était pas autorisé d'arriver sur les lieux pour prendre des images, Ahmadi a pris la mesure d'utiliser un drone afin de se procurer les images pour sa profession et publication. Les policiers qui l'ont arrêté l'ont conduit au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura tout près de la cathédrale Regina Mundi. Il a été libéré en date du 18 mai 2024.

Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Kayanza

En date du 23 mai 2024, vers 21 heures, au quartier Gitaramuka, commune et province Kayanza, Bonaventure Niyibitanga, âgé de 38 ans, enseignant au lycée Kayanza, membre du parti CNL, a été arrêté à son domicile par Isaac Ningabira, procureur de la République, accompagné par Godefroid Niyonizigiye, administrateur communal de Kayanza et le commissaire provincial de police à Kayanza Pascal Nshimirimana. Selon la victime, les mobiles de son arrestation seraient liés à son appartenance politique car un groupe d'élèves Imbonerakure du lycée Kayanza dirigé par Jafari Barutwanayo, âgé de 23 ans, élève en pédagogie IV, ont monté un coup selon lequel l'arrêté entretenait des relations intimes avec une jeune fille élève de la pédagogie IV à ce lycée. Selon les proches de la victime, après interrogatoire menée par le procureur de la République en date du 24 mai 2024 et Bonaventure a été accusé d'une tentative de viol pour avoir échangé au téléphone avec la fille Divine Irankunda et d'avoir recruté des élèves l'année passée pour adhérer au parti CNL. L'enseignant est resté au cachot du commissariat de police à Kayanza sis à la colline Kinga, commune et province Kayanza puis relaxé en date du 26 mai 2024.

Journaliste malmené et arrêté en ville et province Gitega

En date du 30 juin 2024, vers 12 heures, dans la ville et province Gitega, Gérard Nibigira, journaliste de la Radiotélévision Isanganiro a été malmené par des policiers. L'incident s'est déroulé en pleine ville de Gitega devant la station d'essence Murisanze communément appelé « Kwa philipo » quand ce journaliste était parmi les autres clients qui attendaient de s'approvisionner. Selon un témoin oculaire, ce journaliste a pris les photos des policiers qui étaient en train de battre une personne qui était lui aussi à la recherche de l'essence. Croyant que ce journaliste essaie de rapporter la situation, le commissaire communal à Gitega, Jean Prime Ndikubwayo a essayé de battre Gérard et par résistance il l'a intimé l'ordre de lui donner ses téléphones. Selon le même témoin oculaire, après quelques chamailles, ces policiers dirigés par ce commissaire communal ont conduit par force ce journaliste au cachot du commissariat provincial où il a passé plus de 2 heures. Après 30 minutes, les autres journalistes se sont dirigés au cachot pour demander la libération de leur collègue. Après 2 heures d'entretien avec ces policiers, le commissaire provincial de police a pris la décision de libérer ce journaliste tandis que les deux téléphones sont pour le moment au SNR à Gitega.

Un médecin arrêté en commune et province Ngozi

En date du 24 juin 2024, à l'hôpital polyclinique Germain Martin, au quartier Kinyami, zone, commune et province Ngozi, Guy Iriba, médecin à cet hôpital, a été arrêté par le procureur Alfred Franck Ngomanziza avec un mandat d'une accusation « il a mal fait une césarienne ». Selon des témoins à Ngozi, l'ordre des médecins de Ngozi présidé par Dr Guillaume Ntawukurirayo, le gouverneur de Ngozi et les différentes associations des droits humains ont condamné de cette

arrestation d'arbitraire. En date du 28 juin 2024, dans l'après-midi, Guy Iriba a été libéré par la décision du procureur général près de la cour d'appel de Ngozi, après avoir payé 5 millions fbu comme caution. En date du 29 juin 2024, le procureur général de la république a ordonné la restitution de cette somme à Mr Guy Iriba.

Deux personnes arrêtées en commune et province Ruyigi

En date du 30 juin 2024, vers 16 heures, dans le cabaret dit « Carama », dans le quartier Sanzu I, commune et province Ruyigi, Bangirinama et Ndikumana en provenance de la Tanzanie, tous originaires de la colline de Rutimbura, zone, commune et province Ruyigi, ont été arrêtés par le commissaire provincial de police de Ruyigi. Selon des témoins oculaires, ces victimes ont été arrêtées pour cause d'incompréhension entre eux et un autre individu, voisin de ces victimes car ces dernières ont acheté une boisson appelée Kick de 15 milles et l'individu n'a pas eu l'occasion de partager cette boisson avec les victimes et a appelé la police qui par après les a embarqués et s'assoit sur elles, dans le véhicule du commissaire.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juin 2024 indique qu'en date du 31 mai 2024, vers 6 heures du matin, sur la 2^{ème} transversale, colline Munyika I, commune Rugombo, province Cibitoke, Jean Claude Bizimana alias Vyagizimana, commerçant et membre du parti CNDD-FDD a été arrêté par des agents du SNR en province Cibitoke. Selon sa famille, Jean Claude était dans sa boutique où il exerçait ses activités commerciales et ces agents du SNR l'ont arrêté et menotté puis conduit manu militari au cachot du SNR à Cibitoke. Selon encore sa famille, les mobiles de son arrestation reste inconnues.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 28 mai 2024, vers 6 heures du matin, sur la colline Gikangaga, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Claudine Nshimirimana, membre du parti CNL, côté de l'Honorable Agathon Rwasa, petite sœur d'Aimé Magera, responsable du parti CNL dans les pays Européens, a été arrêtée chez elle par des policiers accompagnés des Imbonerakure. Selon Oscar Nahimana, son mari, des policiers lourdement armés épaulés par des Imbonerakure ont fait une fouille perquisition à son domicile et après, ils ont arrêté Claudine et elle a été accusée d'abriter un rebelle chez elle alors qu'aucun objet compromettant n'a été trouvé dans sa maison mais elle a été conduite par ces policiers accompagnés d'Imbonerakure au cachot du parquet de Kabezi. En date du 29 mai 2024, le matin, son mari Oscar Nahimana a été arrêté lui aussi. Il a reçu un coup de fil d'une personne inconnue l'invitant à venir récupérer sa convocation. Il a été ensuite arrêté par des policiers et incarcéré au cachot du poste de police de la zone Ruyaga, au chef-lieu de la commune Kanyosha. En date du 30 mai 2024, les deux ont été libérés mais Claudine a été libérée pendant la nuit.

Trois personnes arrêtées en commune Ndava, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 mai 2024 indique qu'en date du 24 mai 2024, vers 10 heures, sur la sous-colline Muramba, colline Gatsinga, commune Ndava, province

Mwaro, Fiston Niyomwungere, âgé de 15 ans, Franck Rukundorwimana, âgé de 16 ans et Jean de Dieu Havyarimana, âgé de 15 ans, tous originaires de la colline Murago, commune Ndava à bord d'un moto, ont été arrêtés par des Imbonerakure de la colline Gatsinga et les ont conduits au cachot du commissariat communal de Ndava où ils ont passé toute la journée du 24 mai 2024. Selon les victimes, ils ont été recrutés par Ezeckiel Ndacayisaba, originaire de la colline Gishikanwa, commune Bugenyuzi, province Karusi et voulait les transporter vers la province de Makamba pour des travaux domestiques chez un prénommé Edmond qui devrait payer le transport de ces 3 enfants. Ces Imbonerakure et les administratifs dont Aloys Ndenzako, administrateur communal de Ndava ont cru que ces jeunes allaient participer dans de bandes armées. Après avoir entendu que les 3 jeunes sont dans les verrous, Ezéchiel a pris fuite et comme tous les administratifs de la province étaient alertés, il a été arrêté au centre Mwaro, dans la localité appelé "Ku Gicupa" par des policiers dirigés par Athanase Ciza, chef de cabinet du Gouverneur de Mwaro. Il a été conduit au cachot du commissariat provincial de Mwaro. Ce soir même vers 18 heures, l'administrateur de Ndava a pris les trois enfants et les a conduits au commissariat provincial en regagnant le recruteur Ezéchiel. Les trois garçons ont été accusés de participer dans des bandes armées.

Un directeur de l'école arrêté en commune et province Bururi

En date du 30 mai 2024, dans les locaux du lycée Bururi, Germain Ntakarutimana, directeur du lycée communal Murehe, province Bururi, a été arrêté en plein réunion de travail par la police sur ordre du directeur provincial de l'enseignement à Bururi, Antoine Sabushimike. Selon des témoins oculaires, ce dernier dirigeait une réunion des responsables scolaires dans cette province quand un indicatif de la radio Humura a retenti dans le téléphone Android de Germain Ntakarutimana. Il a passé une nuit au cachot du commissariat provincial de police à Bururi. Il a été relâché en date du 31 mai 2024, vers 11 heures.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 mai 2024 indique qu'en date du 21 mai 2024, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, Gervais Bigirimana, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par le responsable provincial du SNR, à Rutana. Selon des sources sur place, il a été accusé de donner des informations à la radio Humura Burundi sur l'arrestation arbitraire par le responsable communal du SNR, de Melchiade Kabura, membre du parti CNL d'Agathon Rwasa³. Selon les mêmes sources, Gervais Bigirimana n'est pas en bonne relation avec certains responsables zonales du parti CNDD-FDD dont Alexis Baragomwa, responsable zonale du parti CNDD-FDD ainsi que Burunga, membre du parti CNDD-FDD, ami d'Alexis et certaines autorités dont l'Administrateur de la commune Giharo. Selon les mêmes sources, Gervais Bigirimana fut un responsable communal des Imbonerakure qui a fini par être limogé de ce poste ensuite les conflits datent de longtemps par suite qu'il plaidait en justice (au tribunal de Rutana) pour des gens qui avaient des terres arabes dans les marais de Munyundo, colline Mura, zone et commune Giharo et avait eu gain de cause, ce qui n'a pas plu à ces autorités du CNDD-FDD.